

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/188 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET A EXECUTER LE MARCHÉ RELATIF AUX « ACTIONS DE PROMOTION SOCIALE - LANGUE CORSE »

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2008

L'An deux mille huit, et le neuf octobre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MARCHIONI François-Xavier, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etiennette, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GUERRINI Christine à M. GALLETTI José
Mme MOZZICONACCI Madeleine à M. DOMINICI François
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme BURESI Babette.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,



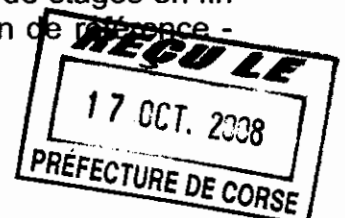
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret du n° 2006/975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter le marché relatif aux « **Actions de Promotion Sociale - langue Corse** » avec :

- Le **GRETA 2A** en ce qui concerne le **lot n° 1** : Organisation, de stages en fin de semaine (niveau A1/A2 du Cadre européen commun de référence - CECR -), un week-end par mois, à AJACCIO sur huit mois, pour un montant de **6 000 € TTC**.
- Le **GRETA 2A** en ce qui concerne le **lot n° 2** : Organisation du même type de stages à AJACCIO, (niveau B1/B2 du Cadre européen commun de référence - CECR -), pour un montant de **6 980 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 3** : Organisation, de stages en fin de semaine à BASTIA (niveau A1/A2 du Cadre européen commun de référence - CECR -), un par mois sur huit mois, pour un montant de **6 200 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 4** : Organisation, de stages en fin de semaine à BASTIA (niveau B1/B2 du Cadre européen commun de référence - CECR -), pour un montant de **6 200 € TTC**.
- Le **GRETA 2A** en ce qui concerne le **lot n° 5** : Organisation, de stages en fin de semaine à PORTO-VECCHIO, (niveau B1/B2 du Cadre européen commun de référence - CECR -), pour un montant de **6 370 € TTC**.
- Le **GRETA 2B** en ce qui concerne le **lot n° 6** : Organisation, de stages en fin de semaine en Balagne (niveau B1/B2 du Cadre européen commun de référence - CECR -), pour un montant de **6 800 € TTC**.




- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 7** : « Atteindre le niveau A1/A2 » du CECR à AJACCIO, pour un montant de **6 720 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 8** : « Atteindre le niveau B1/B2 », du CECR à AJACCIO, pour un montant de **6 720 € TTC**.
- Le **GRETA 2B** en ce qui concerne le **lot n° 9** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à BASTIA, pour un montant de **6 000 € TTC**.
- Le **GRETA 2B** en ce qui concerne le **lot n° 10** : « Atteindre le niveau B1/B2 », du CECR à BASTIA, pour un montant de **6 000 € TTC**.
- Le **GRETA 2B** en ce qui concerne le **lot n° 11** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à CALVI, pour un montant de **6 000 € TTC**.
- Le **GRETA 2B** en ce qui concerne le **lot n° 12** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à L'ILE ROUSSE, pour un montant de **6 000 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 15** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à FOLELLI, pour un montant de **4 475 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 16** : « Atteindre le niveau B1/B2 », du CECR à FOLELLI, pour un montant de **4 475 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 17** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à GHISONACCIA, pour un montant de **4 475 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 18** : « Atteindre le niveau B1/B2 », du CECR à GHISONACCIA, pour un montant de **4 475 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 19** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à PORTO-VECCHIO, pour un montant de **4 475 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 20** : « Atteindre le niveau A1/A2 », du CECR à CORTE, pour un montant de **4 475 € TTC**.
- **ID Formation** en ce qui concerne le **lot n° 21** : « Atteindre le niveau B1/B2 », du CECR à CORTE, pour un montant de **4 475 € TTC**.

ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 9 octobre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge Tomi

Le Président de l'Assemblée de Corse,


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

**Programme Régional de Formation Continue et d'Apprentissage 2008/2009 :
Actions de Promotion Sociale « Langue Corse » ;
Habilitation du Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter
les marchés.**

La promotion sociale « langue Corse » s'adresse à tous les publics, demandeurs d'emploi et actifs. Elle vise à développer une offre de proximité sur tout le territoire afin de répondre à la demande sociale de langue corse.

Les actions qui vous sont proposées dans ce cadre s'inscrivent dans le droit fil du Plan régional de développement des formations (PRDF) adopté par l'Assemblée de Corse le 29 juin 2006 (Cahier V « Lingua è cultura corsa » et fiche-action 10 du cahier « Formation des Adultes »).

Un avis d'appel d'offres public a été transmis le 26 mai 2008 aux différents supports de presse (Corse Matin, BOAMP) conformément à l'article 30 du code des marchés publics.

Rappel :

En application des orientations du PRDF et du Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistique 2007/2013, adopté à l'unanimité par votre Assemblée, l'appel d'offres a introduit :

- L'expérimentation, dans chaque département, d'une nouvelle formule de perfectionnement : des stages intensifs de pratique linguistique en immersion de fin de semaine, dix à douze heures de travail réparties sur le samedi et le dimanche ; un week-end par mois sur huit mois.
- La référence à l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les compétences en langue (CECR) afin de définir les objectifs des actions de formation. En découle la proposition de deux niveaux d'apprentissage :
 - le niveau « Utilisateur élémentaire », correspondant aux niveaux A1/A2 de l'échelle du CECR ;
 - le niveau « Utilisateur indépendant », correspondant aux niveaux B1/B2 de cette même échelle.

Il s'agit aujourd'hui de continuer dans cette voie.

D'une part en élargissant notablement l'offre des week-ends d'immersion : les six premiers lots de l'appel d'offres 2008/2009 portent ainsi sur l'organisation de ce type de stages, sur les deux niveaux (A1/A2, B1/B2) à Ajaccio et à Bastia (lots 1 à 4) et sur le deuxième niveau (B1/B2) à Porto-Vecchio et en Balagne (lots 5 et 6).

Des « parcours de formation »

D'autre part en étendant l'offre dite de proximité, les traditionnels « cours du soir », à l'ensemble du territoire sur les deux niveaux (A1/A2 et B1/B2) : lots 7 à 10 : Ajaccio

et Bastia, lots 13 à 18 : Bonifacio, Folelli, Ghisonaccia, lots 21 à 25 : Corte, Propriano et Sartène.

Les lots 11 : Calvi, 12 : Ile Rousse et 19 : Porto-Vecchio, portent sur le seul niveau A1/A2 (initiation), le perfectionnement (niveau B1/B2) étant dévolu, de manière complémentaire, aux stages d'immersion (lots 5 et 6).

Cours du soir, dont la durée minimum a été fixée à cent heures, et stages de fin de semaine, d'une durée minimum de quatre vingt heures, constituent ainsi une offre conséquente de véritables « parcours de formation » permettant d'envisager l'apprentissage et le perfectionnement de la langue corse selon des formules variées, où le ludique vient appuyer le didactique, où la langue est vraiment au centre de la communication.

Douze offres sont parvenues pour les stages d'immersion, trente quatre pour les cours du soir. Il est à noter cependant qu'aucune offre n'a été faite pour les sites de Bonifacio (lots 13 et 14), Propriano (lots 22 et 23) et Sartène (lots 24 et 25).

Critères d'attribution :

La commission d'appels d'offres du 18 septembre 2008 a retenu pour chaque lot l'offre pédagogiquement et économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- La valeur technique de la prestation (80 %) :
 - conformité au marché
 - compétence de l'organisme
 - cohérence de l'offre
 - organisation pédagogique

- Le prix du marché (20 %) :

Ce sont près de 255 demandeurs d'emploi et actifs qui pourront accéder aux stages de formation en langue corse, pour un budget total de 107 515 euros.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer et à exécuter les marchés publics et les conventions de mise en œuvre des actions présentées en annexe de la présente délibération.

Collectivité Territoriale de Corse

Promotion sociale : Langue Corse

APPEL D'OFFRES 2008/2009
TABLEAU FINANCIER

TABLEAU I Offre régionale :

Week-end d'immersion : 10 h, 1 we/mois sur 8 mois = 80 h

Lot	Localisation	Niveau Effectif	Nombre d'heures	Prix en €	Organisme retenu
1	Ajaccio	A1/A2 15	80	6 000	Greta 2A
2	Ajaccio	B1/B2 15	80	6 980	Greta 2A
3	Bastia	A1/A2 15	80	6 200	Id Formation
4	Bastia	B1/B2 15	80	6 200	Id Formation
5	Porto-Vecchio	B1/B2 15	80	6 370	Greta 2A
6	Balagne	B1/B2 15	80	6 800	Greta 2B
Total 1				38 550	

TABLEAU II Offre de proximité :**cours du soir - Effectif : 10 à 15 - minimum 100 h**

Lot	Localisation	Niveau Effectif	Nombre d'heures	Prix en €	Organisme retenu
7	Aiacciu	A1/A2 15	100	6 720	Id Formation
8	Aiacciu	B1/B2 15	100	6 720	Id Formation
9	Bastia	A1/A2 15	100	6 000	Greta 2B
10	Bastia	B1/B2 15	100	6 000	Greta 2B
11	Calvi	A1/A2 15	100	6 000	Greta 2B
12	Lisula	A1/A2 15	100	6 000	Greta 2B
13	Bunifaziu	A1/A2 10		—	Infructueux, déclaré sans suite
14	Bunifaziu	B1/B2 10		—	Infructueux, déclaré sans suite
15	Folelli	A1/A2 10	100	4 475	Id Formation
16	Folelli	B1/B2 10	100	4 475	Id Formation
17	A Ghisunaccia	A1/A2 10	100	4 475	Id Formation
18	A Ghisunaccia	B1/B2 10	100	4 475	Id Formation
19	Portivechju	A1/A2 15	100	4 475	Id Formation
20	Corti	A1/A2 10	100	4 475	Id Formation
21	Corti	B1/B2 10	100	4 475	Id Formation
22	Prupia	A1/A2 10	—	—	Infructueux, déclaré sans suite
23	Prupia	B1/B2 10	—	—	Infructueux, déclaré sans suite
24	Sartè	A1/A2 10	—	—	Infructueux, déclaré sans suite
25	Sartè	B1/B2 10	—	—	Infructueux, déclaré sans suite
TOTAL 2			—	68 765	
TOTAL 1 + 2				107 315	